4 ALBERT EMBANKMENT LONDRES SE1 7SR

Téléphone: +44 (0)20 7735 7611 Télécopieur: +44 (0)20 7587 3210

Lettre circulaire No 4204/Add.21 8 juin 2020

Destinataires : Tous les États Membres de l'OMI

Organisation des Nations Unies et institutions spécialisées

Organisations intergouvernementales

Organisations non gouvernementales bénéficiant du statut consultatif auprès

de l'OMI

Objet : Déclaration conjointe de l'OMI et de la CNUCED - Appel en faveur d'une

action concertée pour que les navires continuent de circuler, les ports restent ouverts et les échanges commerciaux transfrontaliers se

poursuivent pendant la pandémie de COVID-19

Le Secrétaire général de la CNUCED et le Secrétaire général de l'Organisation maritime internationale (OMI) ont rédigé conjointement la déclaration ci-jointe afin de lancer un appel en faveur d'une action concertée pour que les navires continuent de circuler, les ports restent ouverts et les échanges commerciaux transfrontaliers se poursuivent pendant la pandémie de COVID-19.

Les États Membres et les organisations internationales sont invités à porter le contenu de la présente lettre circulaire à l'attention des autorités compétentes et de tous les organismes concernés, aux niveau national et local.



ANNEXE





DÉCLARATION COMMUNE EN FAVEUR DU MAINTIEN DE LA CIRCULATION DES NAVIRES, DE L'OUVERTURE DES PORTS ET DES ÉCHANGES COMMERCIAUX TRANSFRONTALIERS PENDANT LA PANDÉMIE DE COVID-19

8 juin 2020

La pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) a placé le monde entier dans une situation sans précédent. Pour ralentir la propagation de la maladie et atténuer ses effets, les déplacements sont limités et les frontières sont fermées.

Les transports maritimes acheminent plus de 80 % du commerce mondial en volume, y compris des denrées alimentaires, des produits énergétiques et des matières premières ainsi que des produits manufacturés et des composants du monde entier. Ils sont indispensables au développement durable et à la prospérité. Nous vivons dans un monde profondément interconnecté et, face à la pandémie, "nous sommes tous dans le même bateau".

Les transports maritimes dépendent des 2 millions de gens de mer qui exploitent les navires de commerce du monde entier. Selon les estimations, à partir de la mi-juin 2020, 300 000 gens de mer par mois devront effectuer des déplacements internationaux afin d'assurer les relèves d'équipage des navires (environ la moitié sera rapatriée à domicile par avion, tandis que l'autre moitié se rendra à bord des navires), et 70 000 membres du personnel des navires de croisière attendent actuellement d'être rapatriés. Dans le même temps, les membres d'équipage des navires de pêche commerciale, dont les activités sont une source d'alimentation majeure dans le monde, doivent également être régulièrement remplacés afin d'éviter la fatigue. L'Organisation maritime internationale (OMI) et la CNUCED reconnaissent la place centrale que le secteur maritime occupe dans la continuité des échanges commerciaux alors que le monde entier fait face à la pandémie de COVID-19. Elles ne cessent de souligner que cette pandémie risque d'avoir des répercussions sur les transports maritimes et les échanges commerciaux, et appellent à une action concertée afin de parer à cette éventualité.

Pour assurer la continuité des transports maritimes en toute sécurité, nous sollicitons le concours des gouvernements. Afin que les relèves d'équipage puissent s'effectuer et que le bien-être des équipages puisse être assuré, nous les invitons à prendre des mesures qui faciliteront le rapatriement et le retour en toute sécurité dans leur pays d'origine des gens de mer, du personnel maritime, du personnel des navires de pêche et du personnel du secteur énergétique offshore, et qui permettront aux membres d'équipage malades ou blessés d'avoir accès à des soins médicaux et d'obtenir des ordonnances médicales. Dans un souci de respect des règlements internationaux en matière de sécurité et d'emploi, et pour des raisons humanitaires, les relèves d'équipage ne peuvent pas être indéfiniment reportées.

Pour que les membres d'équipage puissent être relevés et rapatriés, les gouvernements doivent faire en sorte que le personnel maritime puisse obtenir les documents nécessaires et se déplacer.

Nous encourageons les gouvernements et les autorités nationales et locales compétentes à désigner les gens de mer, le personnel maritime, le personnel des navires de pêche, le personnel du secteur énergétique offshore et le personnel des prestataires de services dans les ports, quelle que soit leur nationalité dès lors qu'ils se trouvent dans leur juridiction, comme "travailleurs clés" fournissant un service essentiel et à les exempter des restrictions de voyage. Ainsi, la pandémie et les mesures de confinement prises pour la combattre ne feront pas obstacle au commerce des biens essentiels, y compris les fournitures médicales et les denrées alimentaires.

Nous devrions conjuguer nos efforts afin de déterminer et de lever tout obstacle réglementaire inutile à la reprise des activités après la pandémie et de faciliter les transports maritimes et les échanges commerciaux par mer en cette période difficile. Il faudrait pour cela adopter des approches pragmatiques visant à accorder des exemptions et des dérogations lorsque cela est nécessaire et approprié, et prendre des mesures visant à privilégier l'utilisation de solutions électroniques dans le cadre des échanges entre les navires et la terre, des formalités administratives et des activités commerciales, à favoriser l'échange efficace de renseignements préalables à l'arrivée des navires et de renseignement découlant des obligations de notification en lien avec la pandémie de COVID-19, et à pourvoir les postes de contrôle des douanes et des frontières dans les ports des ressources et du matériel appropriés.

À plus long terme, certaines des mesures prises pour faire face à la crise engendrée par la COVID-19 pourraient avoir des retombées positives, dont la relance des investissements dans la numérisation et l'intensification des efforts visant à améliorer le rendement énergétique des navires et à réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant des transports maritimes.

Nous insistons sur le fait que pour assurer la continuité des échanges commerciaux en cette période difficile, il est nécessaire que les navires continuent de circuler, que les ports restent ouverts et que les échanges commerciaux transfrontaliers se poursuivent et, en parallèle, que les organes de contrôle aux frontières soient en mesure d'effectuer tous les contrôles nécessaires en toute sécurité. La collaboration, la coordination et la solidarité internationales seront essentielles pour relever le défi mondial sans précédent que posent la pandémie et ses répercussions à long terme.

L'OMI et la CNUCED estiment qu'il est plus important que jamais de faciliter les échanges commerciaux et le transport des marchandises afin d'éviter les obstacles logistiques susceptibles d'engendrer des pénuries de produits de première nécessité. Elles invitent les gouvernements à prendre toutes les mesures nécessaires pour que les navires puissent continuer de circuler, que les ports restent ouverts et que les échanges commerciaux transfrontaliers se poursuivent pendant la pandémie de COVID-19

Mukhisa Kituyi Secrétaire général de la CNUCED

Xunghisx Mitay

Kitack Lim
Secrétaire général
Organisation maritime internationale